

AVENANT À LA POLICE MAÎTRESSE

Le présent avenant modifie le contrat. Lisez-le attentivement.

Les termes indiqués en gras ont un sens particulier. Ils sont définis au présent avenant ou dans le formulaire auquel il est joint.

Les titres des articles ou des paragraphes énumérés ci-dessous ne doivent pas être considérés aux fins d'interprétation du présent formulaire; ils n'ont été insérés que pour faciliter sa lecture.

Sauf indication contraire, le présent avenant s'applique à tous les formulaires constituant le contrat.

Les présentes constituent une police maîtresse administrée par le Courtier nommé aux Conditions particulières.

Pour chaque Assuré, les garanties, la (les) emplacement(s) assuré(s), la durée du contrat et les autres éléments applicables sont ceux qui figurent non pas aux Conditions particulières, mais sur le Certificat d'assurance qui lui est délivré par le Courtier (désigné aux Conditions particulières). Les montants de garantie et franchises prévus par le contrat s'appliquent séparément à chaque personne ou entité assurée. Seules sont couvertes les personnes ou entités auxquelles a été délivré un Certificat d'assurance distinct.

Entente de signalement et d'ajustement de la prime

Si une clause de signalement et d'ajustement de la prime est mentionnée aux Conditions particulières :

1. le Courtier convient de faire parvenir un signalement écrit à l'Assureur dans un délai de quinze (15) jours suivant la fin de chaque période convenue à cet égard; et
2. les signalements ou bordereaux doivent contenir, pour chaque Assuré, les informations suivantes établies en date du dernier jour ouvrable de la période visée :
 - Le numéro du Certificat attribué;
 - Le nom du Titulaire ou de l'Assuré;
 - Le type d'opération (ajout/renouvellement/avenant/résiliation);
 - La date de prise d'effet de l'opération;
 - La prime (annuelle/supplémentaire/ristourne) relative à l'opération;
 - Le détail de la garantie ajoutée, modifiée ou résiliée.

Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.